



Fondation pour la Garde Suisse Pontificale au Vatican
Stiftung der Päpstlichen Schweizergarde im Vatikan
Fondazione della Guardia Svizzera Pontificia del Vaticano



Domaines de soutien et projets 2021

Fondation pour la Garde Suisse
Pontificale au Vatican

Table de matières

Domaines de Soutien à la Fondation	6
<i>Instruction et formation continue.....</i>	<i>7</i>
<i>Soutien aux familles et aux enfants.....</i>	<i>8</i>
<i>Contributions à la réinsertion professionnelle en Suisse</i>	<i>9</i>
<i>Recrutement et relations publiques.....</i>	<i>10</i>
<i>Rénovation de la Chapelle Suisse.....</i>	<i>11</i>
<i>Infrastructures et équipement.....</i>	<i>12</i>
Dons et autres contributions de soutien.....	13
<i>Charges administratives.....</i>	<i>13</i>
<i>Révision des comptes</i>	<i>13</i>
<i>Traitement fiscal des dons.....</i>	<i>13</i>
Comptes pour dons	14
<i>Bénéficiaire Siège de la Fondation</i>	<i>14</i>
<i>Coordonnées bancaires</i>	<i>14</i>
Adresses de contact	14
<i>Pour les questions concernant les dons contributions de soutien projets..</i>	<i>14</i>
Groupe des 147	15
Contexte historique	16
<i>La référence au présent.....</i>	<i>16</i>
<i>Bulletin d'inscription pour le Groupe des 147</i>	<i>18</i>
Conseil de Fondation pour la Garde Suisse Pontificale au Vatican	19



Chers amis et mécènes de la Garde Suisse Pontificale au Vatican

En 2000, la Fondation pour la Garde Suisse Pontificale au Vatican (la Garde), domiciliée à Fribourg (Suisse), a été créée pour améliorer les conditions générales de la Garde et travailler à sa pérennité. Le but de la Fondation est de soutenir la Garde et ses membres (les gardes) financièrement, matériellement et socialement.

Cela comprend les axes principaux suivants:

- Soutien au recrutement de nouveaux gardes et aux activités de relations publiques de la Garde
- Soutien à la formation et au perfectionnement professionnels, y compris en vue de la réinsertion professionnelle après le service auprès de la Garde
- Soutien financier des gardes avec famille et enfants
- Entretien et restauration des équipements historiques.

Dans de nombreux domaines, la Fondation remplit une importante fonction de pont entre la Garde et le pays de domicile des gardes. L'administration de l'État du Vatican prend en charge la majorité des coûts de la Garde. Cependant, les salaires des gardes correspondent à ceux du marché du travail italien. Les gardes et leurs cadres sont au service du Saint-Père pour une période limitée et retournent ensuite en Suisse avec leur famille. Le cas échéant, leurs enfants devraient donc être en état de fréquenter l'École Suisse à Rome, afin de faciliter leur intégration ultérieure dans le système éducatif suisse. Les pères de famille devraient également pouvoir bénéficier de dispositions adéquates en matière de retraite pendant leur période de service au Vatican, qui devraient servir de pont après leur retour en Suisse afin de faciliter leur réintégration dans le marché du travail suisse et dans notre système de retraite. Mais surtout, il faut éviter les lacunes dans les contributions aux diverses institutions de prévoyance sociale.

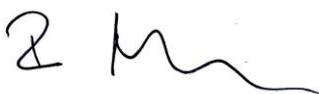
Un autre domaine de soutien de la Fondation porte sur les exigences en matière de formation et de perfectionnement. Les tâches de garde et de protection au Vatican nécessitent de bonnes connaissances de la langue italienne, des usages formels et informels au Saint-Siège, ainsi que de ses contextes historiques et culturels. Chaque garde doit avoir la possibilité d'acquérir ces compétences. En outre, une période de plusieurs années de service est importante pour diverses raisons, car au cours des deux premières années, les jeunes gardes sont principalement engagés dans la protection d'objets, ainsi que les cérémonies et le service public en y effectuant un service d'honneur. La sécurité des personnes et la protection d'objets aux endroits stratégiquement importants ne peuvent être prises en charge qu'après environ deux ans et demi de service, car cela nécessite une formation supplémentaire, ce qui prend du temps et coûte également de l'argent. La protection personnelle du Pape - qui consiste également à l'accompagner dans ses voyages en Italie et à l'étranger - ne peut être assurée que si un nombre suffisant de gardes spécialement formés restent plus longtemps dans la Garde. La Fondation crée les conditions matérielles nécessaires à cet effet. Avec tout ce soutien, non seulement le recrutement des gardes doit être encouragé ; il en va de même pour une période de service de plusieurs années dépassant la durée minimale de 26 mois.

Le Conseil de fondation a pour tâche d'examiner et d'approuver la faisabilité financière des demandes individuelles de contributions du Commandement de la Garde. Afin de réunir les moyens financiers nécessaires, la Fondation mène des campagnes de collecte de fonds générales aussi bien que spécifiques. Tous les membres du Conseil de fondation travaillent sans rémunération ni remboursement de frais.

La Fondation pour la Garde poursuit un but caritatif et public et est donc exonérée d'impôts. Par conséquent, les dons en Suisse sont déductibles du revenu imposable conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les impôts fédéraux directs et aux lois fiscales cantonales du canton de résidence du donateur. En outre, la Fondation a conclu des accords spéciaux avec certains pays, qui sont comparables à la législation suisse. Le cas échéant, nous serions heureux de vous aider à obtenir les éclaircissements nécessaires.

La Fondation soutient actuellement la Garde par une contribution annuelle d'environ CHF 800'000.- via le financement ciblé des projets sélectionnés et le contrôle leur mise en œuvre.

Nous vous remercions pour votre soutien.



Ruth Metzler-Arnold
Présidente du Conseil de fondation

Domaines de Soutien à la Fondation

Conformément à son objectif, la Fondation de la Garde Suisse Pontificale au Vatican soutient diverses activités de recrutement, de formation et d'amélioration des infrastructures. La Fondation contribue également à l'amélioration des conditions de vie et des relations publiques de la Garde. À cette fin, les différents projets ont été regroupés en six domaines de financement :

- Instruction et formation continue
- Soutien aux familles et aux enfants
- Contributions à la réinsertion professionnelle en Suisse
- Infrastructures et équipement.
- Soutien au recrutement et aux relations publiques
- Rénovation de la Chapelle Suisse (Santa Maria della Pietà, Campo Santo Teutonico)

Instruction et formation continue



Afin de remplir consciencieusement la mission exigeante que représente le service de sécurité pour le Saint-Père, les gardes suivent régulièrement des cours de formation continue à l'interne, mais également en externe.

L'un des axes prioritaires de ce domaine porte sur la formation complète permettant de devenir un spécialiste de la sécurité et de la surveillance avec un Certificat fédéral de compétence suisse (AESS). Plus de 90 gardes ont déjà suivi avec succès cette formation spécialisée. Les coûts de formation sont pris en charge par la Fondation. Les connaissances spécialisées acquises servent non seulement à accomplir les tâches quotidiennes, mais facilitent également le retour à la vie professionnelle du garde après son temps de service au Vatican.

Compétences linguistiques : Les compétences linguistiques sont très importantes lorsqu'il s'agit de s'exprimer envers les visiteurs du Vatican. Les gardes germanophones ou francophones suivent un cours intensif d'italien, qui se poursuit également après l'école de recrues. Le concept de formation est spécialement adapté à la Garde et, après réussite de leurs examens, les Gardes reçoivent des diplômes reconnus au niveau international.

Formation continue spécifique pour les cadres supérieurs : Aussi diverses que soient les expériences et les perspectives professionnelles des différents sous-officiers et officiers, leurs besoins en formation continue le sont également. La Fondation peut apporter des contributions financières spécifiques à la formation continue ciblée des cadres supérieurs, par exemple pour des cours d'anglais, des contributions à la formation pour des études universitaires ou un séminaire de direction.

Sport et culture : La Fondation soutient financièrement les activités sportives des membres de la Garde ainsi que la participation à des événements, des excursions culturelles et des pèlerinages à l'intérieur et à l'extérieur du Vatican.



Le montant annuel des dépenses pour Instruction et formation porte sur environ CHF 80'000.-.

Soutien aux familles et aux enfants



La Garde héberge également dans ses casernes des gardes mariés avec des enfants. En effet, après cinq ans de service, les gardes célibataires peuvent se marier et fonder une famille. Cependant, la scolarisation et les activités extrascolaires des enfants génèrent des coûts élevés qui, en Suisse, sont amortis par les allocations familiales. Le Vatican soutient les familles - mais seulement dans une faible mesure, ce qui présente des défis particuliers pour les familles.

La Fondation a donc commencé à verser des allocations familiales en 2011 sur le modèle suisse. Le montant des contributions est basé sur les directives du Canton de Fribourg, où la Fondation a son siège.

École Suisse : Afin de bénéficier d'une éducation conforme aux normes suisses, la plupart des enfants de gardes fréquentent l'École Suisse de Rome. Le

programme de cette école comprend le jardin d'enfants, ainsi que toute la scolarité obligatoire jusqu'au niveau des examens de maturité fédérale. Cela permet de commencer une formation professionnelle ou de s'immatriculer dans les différentes hautes écoles suisses sans devoir passer d'examen supplémentaire ou d'équivalence. Selon le niveau, les frais de scolarité s'élèvent entre EUR 2'000.- à 4'500.- par an. Depuis 2019, la Fondation prend en charge ces coûts, soulageant ainsi les budgets des familles concernées.

Activités extrascolaires : Les allocations servent également à soulager les familles des dépenses liées aux activités sportives et musicales des enfants. Le souci de la Fondation est de faciliter ces activités extra-scolaires.

Tout ceci représente une contribution importante qui garantit que les familles avec enfants puissent remplir leurs obligations financières et offrir une éducation et une formation adéquates à leurs enfants. La Fondation contribue également aux frais annexes de la vie des familles.

Dans le cadre du plan quinquennal de la Fondation, les dépenses de soutien pour les familles et les enfants s'élèvent à environ CHF 140'000.- par an.

Contributions à la réinsertion professionnelle en Suisse



Le Commandement de la Garde est très préoccupé par le fait que les membres de la Garde versent leurs cotisations (volontaires) à l'assurance-vieillesse et survivants suisse (AVS) pendant leur service à Rome. Cela permet d'éviter d'importants écarts de cotisations après leur retour en Suisse, ce qui pourrait entraîner des réductions massives des rentes de vieillesse. Dans cette optique, la Fondation finance la moitié des contributions à l'AVS volontaire à partir de 2019.

Afin de pouvoir offrir, aux cadres en particulier, une carrière attrayante, la Fondation soutient le financement d'un plan d'épargne-retraite, comme il est d'usage en Suisse. Cela tient compte du fait qu'une fois leur service terminé, les cadres peuvent être plus facilement réintégrés au marché du travail à leur retour en Suisse.

Afin d'améliorer la couverture d'assurance des membres de la Garde et de l'adapter aux conditions suisses, des contributions sont également versées pour les prestations d'assurance.

Dans des cas particuliers, il convient de soutenir les gardes méritants par une contribution financière lorsqu'ils quittent la Garde.



Dans le plan multi-annuel, nous prévoyons des contributions d'environ 270'000 CHF par an.

Recrutement et relations publiques



Afin que la Garde puisse remplir sa mission entièrement et professionnellement, l'objectif d'un effectif de 110 gardes en vigueur jusqu'en 2019 a été porté par décision du Saint-Père à 135 ; ce nombre accru doit être atteint au cours des prochaines années. Pour les hallebardiers, le service de garde dure au moins 26 mois. La plupart des gardes quittent alors la Garde. Cela signifie que chaque année, environ un tiers du nombre total de hallebardiers - soit au moins 35 hommes - doit être remplacé.

Le recrutement d'un nombre suffisant de gardes représente un défi majeur chaque année. La Fondation soutient le commandement de la Garde par la mise à disposition de matériel promotionnel, en assurant une présence aux salons des métiers et en contribuant financièrement à la mise en œuvre de la semaine d'information pour les futurs gardes. Au cours de cette semaine, les nouveaux gardes potentiels sont initiés aux tâches de la Garde sur place à Rome. Ils acquièrent une première expérience de la

vie dans le quartier de la Garde en tant qu'habitants de la Cité du Vatican. La visite de la Basilique Saint-Pierre, du Palais Apostolique et des nombreux sites de Rome complète leur séjour d'information. La Fondation soutient financièrement cette semaine d'information et prend en charge une partie des frais de voyage, d'hébergement et de restauration des participants.

Pour les besoins du recrutement, le commandement de la Garde gère un Centre d'Information et de Recrutement (IRS) à Glaris. L'IRS est affilié à un bureau professionnel de gestion du personnel. Il sert de point de contact pour les parties intéressées, attire l'attention des jeunes hommes sur les possibilités du service de la Garde par des mesures publicitaires appropriées et effectue une présélection parmi les candidats sur la base d'entretiens personnels. En plus, divers événements et activités de recrutement sont organisés et réalisés.

La Fondation apporte également son soutien à l'impression du *Messaggero*, publié régulièrement, à la production de clips vidéo, de brochures et de matériel publicitaire, ainsi qu'à une représentation appropriée en Suisse.

La Fondation est très soucieuse de soutenir le commandement de la Garde dans son recrutement et prévoit de dépenser environ CHF 200'000.- par an.

Rénovation de la Chapelle Suisse



Un document daté du 16 mai 1520 atteste l'octroi à la Garde Suisse Pontificale du droit d'utilisation de la Chapelle latérale située dans la partie antérieure gauche de l'église de Santa Maria della Pietà au Campo Santo Teutonico.

La salle de prière est donc considérée comme la première Chapelle de la Garde et servait de lieu de service religieux et de sépulture. Ainsi Kaspar Röst, qui a sacrifié sa vie pour le pape lors du Sacco di Roma le 6 mai 1527 en tant que commandant de la Garde dans l'accomplissement fidèle de ses fonctions, y a trouvé sa dernière demeure. Compte tenu de ses splendides fresques, la Chapelle est considérée comme un joyau historique devant impérativement être conservé. La peinture de la chapelle a été financée au fil des ans par la Garde ; les fresques montrent également les premières représentations des gardes.

Or, force est de constater que la maçonnerie, son crépi et les fresques présentent des dégâts considérables dus à l'humidité. Ceux-ci affectent non seulement l'aspect visuel, mais surtout portent atteinte à la structure du bâtiment.



Le maintien de la Chapelle de la Garde nécessite de relever plusieurs défis: les dépenses pour la première phase - l'enlèvement et la restauration des fresques actuelles - s'élèveront à environ CHF 400'000.-. Nous prévoyons de dépenser environ CHF 30'000.- par an pour les travaux de rénovation en cours.

En fonction de l'avancement du projet de drainage et de restauration de la Chapelle, d'autres mesures seront prises. La Garde Suisse est soucieuse de contribuer à la préservation de ce bien culturel historique.

Infrastructures et équipement



Morions : En plus du couvre-chef quotidien, le béret, la Garde porte un magnifique casque d'acier poli, le "morion", les jours de fête importants. Afin de pouvoir équiper la Garde avec le matériel approprié à tout moment, il est nécessaire d'acheter 25 nouveaux casques. Les répliques de casque historique sont forgées à la main et selon une ancienne tradition artisanale. Cela signifie que la cloche du casque avec le haut peigne fait d'une seule plaque d'acier prend la bonne forme. Les armoiries du pape Jules II ne sont pas estampées à l'aide d'un poinçon et d'une matrice, mais enfoncées dans le métal à la main. Chaque casque est donc unique. Bien que la Garde compte environ 75 de ces pièces, tous les gardes ne peuvent pas les porter en raison de leur taille.

Lors du choix d'un casque, le soldat doit s'assurer que le morion, qui pèse environ 1,9 kg, n'ait pas de points de pression sur la tête (le casque de l'armée suisse pèse 1,5 kg). Le forgeron travaille environ 130

heures sur un casque. Les décorations et le travail mécanique de précision sur les rosettes, l'extrémité du peigne et les supports décorés de feuilles de chêne pour les plumes sont particulièrement laborieux.



Armures: La Garde dispose de nombreuses armures historiques. Les armures les plus anciennes ont été fabriquées vers 1580, mais la plupart date du 18ème siècle. Jusqu'en 1970, elles étaient portées lors des canonisations et des réceptions officielles de l'État puis, plus tard, seulement pour la cérémonie d'assermentation du 6 mai. Cependant, l'armure historique souffre aujourd'hui des ravages du temps: il y a des signes évidents d'usure. Pour assurer la préservation de ces magnifiques armures, elles doivent être remplacées par des répliques. Par voie de travail manuel, des répliques équivalentes aux originaux sont créées, qui sont portées à nouveau à Noël et à Pâques.

Pour l'acquisition de morions supplémentaires et d'armures sélectionnées, nous prévoyons des dépenses d'environ CHF 30'000.- par an pour les années à venir.

Dons et autres contributions de soutien

La Fondation pour la Garde Suisse Pontificale au Vatican peut être soutenue de diverses manières:

- Dons libres: ils sont utilisés par les responsables de la Fondation conformément à son but.
- Dons ciblés: dons précisant le domaine de soutien souhaité (p. ex. Instruction et formation continue, achat d'un morion). Le don sera utilisé à cette fin spécifique.
- Sponsoring: dans le sens d'un sponsoring, il existe également la possibilité de soutenir la Garde dans les domaines de l'instruction et de la formation continue, de la consommation alimentaire, de la logistique ou des infrastructures. Vous pouvez également aider la Fondation et la Garde à titre consultatif dans de nombreux domaines. Lors d'entretiens personnels avec vous, nous nous efforcerons de trouver une solution appropriée.

Charges administratives

Des charges administratives aussi restreintes que possible sont nécessaires, même si elles sont contrôlées de manière stricte par le Conseil de fondation, qui n'est au demeurant pas rémunéré pour son travail. Cela permet de s'assurer que les dons sont versés directement aux domaines de soutien et aux projets de la Garde Suisse.

Révision des comptes

La vérification des comptes est effectuée par la société de révision Fiduconsult Fribourg SA, Rue des Pilettes 3, 1700 Fribourg.

Traitement fiscal des dons

Par décision de l'administration fiscale cantonale du 4 octobre 2002 et de la Direction des finances de Fribourg, une exonération fiscale s'applique aux dons faits à la Fondation pour la Garde Suisse Pontificale au Vatican. Les contributions à la Fondation sont entièrement déductibles de l'impôt sur le revenu en Suisse, conformément à l'article 56, lettres g et h de la Loi fédérale sur l'impôt sur le revenu, pour autant qu'elles ne dépassent pas (selon le canton) 10 % du revenu imposable réduit par les contributions.

Selon les pays, les contributions provenant de la zone de l'Union Européenne sont traitées de la même manière que selon la législation suisse. La Fondation a également conclu des accords spéciaux avec certains pays. Nous serons heureux le cas échéant de vous aider à obtenir les clarifications nécessaires.

Comptes pour dons

Afin de soutenir les différents domaines de soutien et projets, les dons peuvent être versés comme suit:

Bénéficiaire | Siège de la Fondation

Fondation pour la Garde Suisse Pontificale au Vatican
Route de la Cité-Bellevue 6
Case postale 1606
1701 Fribourg

Coordonnées bancaires

Banque Vontobel SA, Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zurich

CHF: CH49 0875 7000 0120 2282 7

EUR: CH06 0875 7000 0120 2282 5

USD: CH76 0875 7000 0120 2282 6

Postfinance

CH53 0900 0000 1724 9662 0

Adresses de contact

Pour les questions concernant les dons | contributions de soutien | projets

Fondation pour la Garde Suisse Pontificale au Vatican

c/o Martin Dubach, Trésorier

Schönegg 6, 6300 Zug

dubach@schweizergardestiftung.ch

Fondation pour la Garde Suisse Pontificale au Vatican

c/o Astrid Seiler, secrétariat

Gutstrasse 210, 8055 Zurich

seiler@schweizergardestiftung.ch

Mobile : +41 78 245 15 80



*Groupe des
Gruppe der
Gruppo dei* **147**

Groupe des 147

Une autre manière de soutenir la Garde Suisse Pontificale au Vatican est de faire partie du Groupe des 147, un groupe d'amis et de mécènes de la Garde. Avec le Conseil de fondation, le Groupe des 147 favorise les différents domaines de soutien, qui sont essentiels pour l'amélioration des conditions de vie à Rome et l'attrait de la Garde, par voie de contributions annuelles régulières.

Contexte historique

Le matin du 6 mai 1527, les troupes de l'empereur Charles-Quint attaquèrent Rome et le Vatican. Elles brisèrent la Porta del Torrione et entrèrent dans le Borgo Santo Spirito et la Basilique Saint-Pierre. La Garde Suisse Pontificale se battit courageusement contre des adversaires vingt-cinq fois plus nombreux. Le commandant de la Garde, Kaspar Röst, fut tué par les Espagnols des troupes impériales dans sa maison devant sa femme. 147 gardes furent massacrés, dont certains sur les marches du maître-autel de la Basilique Saint-Pierre. Seuls 42 d'entre eux purent s'échapper à la dernière minute par le Passetto, un passage secret construit par Alexandre VI dans la muraille de la forteresse reliant le Vatican au Castel Saint-Ange, tout en protégeant la retraite du pape Clément VII de sa résidence au Vatican jusqu'au Castel.

La référence au présent

Aujourd'hui encore, la Garde Suisse Pontificale au Vatican assure la sécurité du Saint-Père. Son effectif est, depuis 2019, de 135 officiers et soldats soldés par le Vatican. La plupart des hallebardiers sont des jeunes hommes qui s'engagent pour un service d'au moins 26 mois avant de rentrer en Suisse pour poursuivre leur formation ou entamer leur vie professionnelle.

Deux fondations de droit suisse ont été créées afin de soutenir la Garde :

La Fondation pour la Garde Suisse Pontificale (créée en 2000), qui contribue à soutenir la pérennité de la Garde, notamment en faveur de son recrutement, de sa formation et de la réinsertion professionnelle des gardes en Suisse une fois leur service pour la protection du Saint-Père au Vatican terminé. Elle comble les lacunes financières en matière de cotisations d'assurances sociales et garantit en particulier que les gardes restent soumis à l'AVS pendant leur service à l'étranger. La Fondation contribue financièrement également à l'éducation des enfants des familles de la Garde selon les standards suisses (www.guardiasvizzera.ch/stiftungen/fr/fondation-pour-la-garde).

La Fondation pour la Rénovation de la Caserne de la Garde (créée en 2015), qui a pour but d'appuyer les autorités du Vatican dans la reconstruction de la caserne dont les bâtiments, construits au 19ème siècle, ne correspondent plus ni aux exigences actuelles ni à l'accueil du nouvel effectif de la Garde (135 hommes) voulu par le Saint-Père (www.guardiasvizzera.ch/stiftungen/fr/fondation-pour-la-caserne).

Ces deux fondations ne peuvent soutenir la Garde qu'avec votre aide.

C'est en mémoire des 147 gardes tombés héroïquement en 1527 que le groupe de soutien de la Garde Suisse Pontificale au Vatican porte le nom de Groupe des 147.

Le Groupe des 147 est composé de donateurs disposés à soutenir la Fondation pour la Garde Suisse Pontificale au Vatican par cinq contributions annuelles d'au moins CHF 3'000.- ou par une contribution unique d'au moins CHF 15'000.-.

Les membres du Groupe des 147 se réunissent chaque année à l'occasion d'une soirée en Suisse. A cette occasion, la Présidente de la Fondation pour la Garde, le Président de la Fondation pour la Caserne et le Commandant de la Garde informent de première main sur les derniers développements à Rome, au Vatican et au sein de la Garde. Une personnalité est à chaque fois invitée pour échanger sur la dimension spirituelle de l'engagement des gardes et sur des questions d'actualité. Le 12 février 2020 Madame la Conseillère Fédérale Viola Amherd a enrichi la réunion d'une présentation.

Les membres du Groupe des 147 reçoivent le Messaggero, qui dépeint la vie actuelle au sein de la Garde. Pendant une période de cinq ans à partir de leur contribution de base, les membres sont invités à deux visites exclusives de deux à trois jours au Vatican : une fois en mai pour la cérémonie d'assermentation des nouveaux gardes et une fois en automne pour une visite exclusive du Vatican.

Si vous souhaitez devenir membre du Groupe 147, veuillez prendre contact avec l'un de nos membres du Conseil de fondation ou nous envoyer le formulaire d'inscription ci-dessous.

Les contributions sont destinées aux différents domaines de soutien de la Fondation et sont déductibles des impôts.

Adresses de contact

Raymond Loretan
Membre du Conseil de fondation
Co-Leader Groupe des 147

Reto Jauch
Membre du Conseil de fondation
Co-Leader Groupe des 147

Bulletin d'inscription pour le Groupe des 147

Nom
Prénom
Adresse
.....
.....
Email
Tel.

En rejoignant le Groupe des 147, je m'engage à payer les montants suivant à titre de soutien à la Garde Suisse Pontificale au Vatican : La contribution prendra la forme de :

5 versements annuels de CHF

1 versement unique de CHF

Je donne mon accord pour figurer sur la liste des membres du Groupe des 147, par ordre alphabétique

La Fondation pour la Garde Suisse Pontificale au Vatican ayant été reconnue d'intérêt public, les dons en sa faveur peuvent être déduits du revenu imposable.

Coordonnées bancaires :
Fondation pour la Garde Suisse Pontificale
No. de compte 1021665.009.001
IBAN CH91 0875 7000 0128 7227 6
Banque Vontobel SA, Zurich

Lieu, date Signature.....

Veuillez retourner cette inscription à : Fondation pour la Garde Suisse au Vatican,
c/o Astrid Seiler, Secrétariat, Gutstrasse 210, 8055 Zürich, seiler@schweizergardestiftung.ch

Conseil de Fondation pour la Garde Suisse Pontificale au Vatican

Janvier 2021



Ruth Metzler-Arnold
Présidente *



Dr. J. Maurice Zufferey
Vice-Président *



Rocco Cattaneo
Conseil de Fondation
depuis 2019



Dr. Martin Dubach
Trésorier*



Guido Egli
Conseil de Fondation
depuis 2019



Dr. Thierry Fauchier-
Magnan
Conseil de Fondation
depuis 2012



Susanne Giger
Conseil de Fondation
depuis 2021*



Son Excellence
Monseigneur
Dr. Felix Gmür
Conseil de Fondation
depuis 2019



Col. Christoph Graf
Commandant de la
Garde *



Marie-Hélène
Hancock
Conseil de Fondation
depuis 2021 *



Prof. Philippe Jäger
Membre fondateur



Reto Jauch
Conseil de Fondation
depuis 2018



Filippo Lombardi
Conseil de Fondation
depuis 2019



Raymond Loretan
Conseil de Fondation
depuis 2018



Dr. Jean-Pierre Roth
Conseil de Fondation
depuis 2016



Divisionnaire a.d.
Daniel Roubaty



Lukas Schmucki
Président de
l'Association des
anciens Gardes
Suisses Pontificaux



Dr. Urs Schwaller
Conseil de Fondation
depuis 2016



Astrid Seiler
Secrétaire de la
Fondation depuis
2019

* Membres du Comité de Direction